

**Pétition pour un Canton communicant, transparent et réactif,
digne de notre IA* vaudoise**
* intelligence audacieuse



Grand Conseil - Secrétariat général
Pl. du Château 6 - 1014 Lausanne

Reçu le 24.06.25

Scanné le _____

La Motion Kilian Duggan et consorts au nom de la Commission des finances et de la Commission de gestion - Pour garantir l'accès des commissions de surveillance aux informations obtenues via la LInfo m'a quelque peu interpellé.

À ma connaissance, toute demande adressée à une autorité qui porte sur son activité, même si la LInfo n'est pas expressément mentionnée, doit être traitée comme une demande d'accès selon cette loi, pour autant qu'elle vise des renseignements ou documents officiels au sens de ses articles 8 et 9.

De plus, il ne peut y avoir d'exclusivité en matière de renseignements ou de documents officiels publics (article 5 LInfo).

Cela implique que l'entier de la population mondiale, dont les parlementaires et journalistes vaudois, devrait pouvoir avoir accès rapidement aux contenus des demandes / réponses LInfo, traitées dans le respect des articles 16 et 17 LInfo.

Le résultat peut s'appeler FAQ / Foire Aux Questions, et le Canton de Vaud en offre de multiples sur son site internet, mais pas toutes mises à jour - rechercher sur Google `faq site:vd.ch`

De son côté, le Québec offre des pistes de réflexion intéressantes – voir :

<https://www.hydroquebec.com/documents-donnees/loi-sur-acces/diffusion-informations/reponses-acces-information.html>

et <https://www.hydroquebec.com/documents-donnees/loi-sur-acces/demande-acces-document.html>

<https://www.oic-ci.gc.ca/fr/decisions>

<https://www.cdpg.com/fr/a-propos/gouvernance-cdpg/diffusion-information/reponses>

Il paraît évident qu'une bonne gestion des flux de demandes et de réponses, par des systèmes efficaces et bien maîtrisés, est source d'économies pour l'État et de confort d'accès 24h/24 - 7j/7 aux informations pour les personnes ayant accès à l'internet.

Par cette pétition, je demande à ce que le Grand Conseil mette tout en œuvre afin que l'information concernant les activités de l'État, notamment sous l'angle des articles 8 et 9 LInfo, soit facilement et rapidement accessible à toutes et tous, par exemple via un système de FAQ moderne, dynamique et digne de notre Canton.

Dans le même sens, je me permets de penser que le Grand Conseil pourrait tenter de favoriser la mise à disposition au public des directives propres à chaque service de l'État sachant que ces dernières, faisant partie des documents officiels publics, regorgent d'informations pouvant être utiles au plus grand nombre.

Exemple Genève, pouvant être amélioré : <https://www.ge.ch/publication>

Finalement, si le règlement du Grand Conseil le permet, je suis naturellement à disposition pour être entendu par la Commission qui traitera la Motion Kilian Duggan, ou naturellement par la Commission des pétitions.

17 juin 2025


Carl Kyril Gossweiler